Mairie de LANDELLES
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
5, rue de la Mairie, 28190 LANDELLES – Tél. 02 37 23 36 13 - Mail : mairie@landelles.fr

PROCES VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 13 - Présents : **11**

Convocation du 16/09/2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur JULIEN Jean-Luc, Maire de Landelles. La séance a été publique.

Etaient présents : M. Jean-Luc JULIEN, Mme Irène LANDRE, Mme Sophie MACÉ, Mr Gilles MARTIN, Mme Mélanie ROUSSEAU, Mme Christine VELLA, M. Claude VILLEFAILLEAU, Mme BIECHER LEOTARD Angélique, M. Jean-Frédo CROSNIER, M. Erick GAROT,
Absents excusés : Mme Fabienne AUGUSTE a donné pouvoir à M. JULIEN Jean-Luc
Absente : Mme GEST Nadège

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

M. JULIEN Jean-Luc, le Maire, a déclaré la séance ouverte à dix-neuf heures.

Secrétaire de séance : M MARTIN Gilles

L'ordre du jour comprendra les sujets suivants :

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 01/07/2026 ;
2. Intervention de l'association MOND'PROD – Présentation de l'association par Mme AUMOND ;
3. Délibération concernant la répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ;
4. Information sur l'état du système d'alerte incendie de la Salle des Fêtes ;
5. Point sur les travaux effectués par le Syndicat mixte d'aménagement et de restauration du bassin du Loir en Eure-et-Loir (SMAR) ;
6. Point travaux de restauration des berges de l'étang ;
7. Point sur les travaux de l'école ;
8. Point sur les travaux de couverture de l'Eglise ;
9. Etat du projet de vidéo surveillance et de vidéo protection ;
10. Point sur les manifestations communales ;
11. Réflexion sur l'avenir du Lavoir communal
12. Point sur le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
13. Point sur la révision des fermages
14. Constitution d'un groupe de travail sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
15. Organisation de la distribution auprès des habitations concernées par la mise à jour de DATA Adress
16. Révision des tarifs de mise à disposition des Barnums communaux
17. Questions diverses ;

1. APPROBATION DU PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE DU 1er juillet 2026

Le Procès-verbal de la séance du 1er juillet 2026 a été approuvé à l'unanimité

2. INTERVENTION DE L'ASSOCIATION MOND'PROD

Mme AUMOND Anne représentante de l'association MOND'PROD basée à Landelles présente au Conseil les activités de l'association :

L'objectif de l'association est de produire et promouvoir des évènements artistiques culturels à destination d'un public intergénérationnel autour des musiques traditionnelles d'Europe et du monde et des musiques actuelles.

L'association organise sur Landelles, deux bals annuels et des ateliers de danse.

Mme AUMOND fait état des ressources de l'association à but non lucratif (billeterie-entrées bals-location du parquet miel et subventions)

A ce jour la mairie de Landelles met à disposition gratuitement la salle une fois à l'année au même titre que toutes les associations communales.

Mme AUMOND sollicite la collectivité afin d'être accompagnée soit par le biais d'une subvention soit par le biais de bénévoles.

M le Maire suggère l'idée d'un partenariat entre la Mairie et l'Association MOND'PROD dans l'organisation d'un évènement commun.

M. SERGENT et M. Le Maire proposent également à Mme AUMOND d'appuyer sa candidature à la Grande Balade 2027.

DM2026.09.01 : SUBVENTION MOND'PROD

Pour donner suite à l'intervention de Mme AUMOND et après le départ de cette dernière, le Conseil Municipal est invité à débattre sur l'aide apportée à l'association sur l'année 2026.

Après en avoir délibéré le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'accorder à l'association MOND'PROD une subvention de 200 €.

3. ATTRIBUTION DU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2026 (FPIC)

Monsieur le Maire expose :

Le territoire Beauperchois bénéficie, à nouveau au titre de 2026, du F.P.I.C. (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) pour un montant prévisionnel de **549 293 €.**

Lors de la réunion de la Conférence des Maires du 7 septembre 2026, il a été voté à l'unanimité de maintenir une solidarité communautaire et la répartition de la part de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (CCEBP) du FPIC, au profit des communes membres, dans les mêmes conditions que depuis 2019.

La répartition serait la suivante :

	Proposition REPARTITION 2026		
	Montant reversé de droit commun	Part CCEBP Partagée	Montant reversé définitif
Bailleau-le-Pin	27 906 €	9 975 €	**37 881 €**
Billancelles	4 836 €	6 650 €	**11 486 €**
Blandainville	3 905 €	6 650 €	**10 555 €**
Cernay	848 €	3 326 €	**4 174 €**
Charonville	4 601 €	6 650 €	**11 251 €**
Les Châtelliers-Notre-Dame	2 319 €	3 326 €	**5 645 €**
Chuisnes	20 187 €	9 975 €	**30 162 €**
Courville-sur-Eure	33 962 €	13 300 €	**47 262 €**
Epeautrolles	2 037 €	3 325 €	**5 362 €**
Ermenonville-la-Petite	2 993 €	3 325 €	**6 318 €**
Le Favril	7 227 €	6 650 €	**13 877 €**
Fontaine-la-Guyon	25 154 €	9 975 €	**35 129 €**
Friaize	4 676 €	6 650 €	**11 326 €**
Fruncé	5 832 €	6 650 €	**12 482 €**
Illiers-Combray	38 540 €	13 300 €	**51 840 €**
Landelles	9 833 €	6 650 €	16 483 €
Luplanté	5 707 €	6 650 €	**12 357 €**
Magny	11 104 €	6 650 €	**17 754 €**
Marchéville	7 418 €	6 650 €	**14 068 €**
Méréglise	1 572 €	3 326 €	**4 898 €**
Montigny-le-Chartif	10 830 €	6 650 €	**17 480 €**
Mottereau	2 688 €	3 326 €	**6 014 €**
Orrouer	4 477 €	6 650 €	**11 127 €**
Pontgouin	26 704 €	9 975 €	**36 679 €**
Saint-Arnoult-des-Bois	15 354 €	9 975 €	**25 329 €**
Saint-Avit-les-Guespières	6 017 €	6 650 €	**12 667 €**
Saint-Denis-Des-Puits	2 631 €	3 326 €	**5 957 €**
Saint-Eman	1 238 €	3 326 €	**4 564 €**
Saint-Germain-le-Gaillard	6 242 €	6 650 €	**12 892 €**
Saint-Luperce	15 919 €	9 975 €	**25 894 €**
Le Thieulin	5 877 €	6 650 €	**12 527 €**
Vieuvicq	7 101 €	6 650 €	**13 751 €**
Villebon	776 €	3 326 €	**4 102 €**
TOTAL	**326 511 €**	**222 782 €**	**549 293 €**

4. INFORMATION SUR L'ÉTAT DU SYSTÈME D'ALARME DE LA SALLE DES FÊTES

M le Maire informe le Conseil que M CROSNIER Jean-Frédo a constaté que l'alarme de sécurité incendie de la salle des fêtes présente des signes d'usure, qu'elle fonctionne toujours à ce jour mais nécessitera à terme d'être remplacée et ce peut être rapidement.

Actuellement un seul devis a été demandé par M CROSNIER auprès de la société qui a contrôlé l'alarme, ce dernier s'élève à 9 543.36€ TTC.

Au vu du coup élevé, la commission a établi qu'il serait préférable de consulter le SDIS et/ou de demander le passage anticipé de la commission de contrôle afin de connaitre réellement le type d'alarme règlementaire nécessaire avant d'engager des frais.

Informe le Conseil que ce choix a pour conséquence qu'en cas de panne définitive de ladite alarme la location de la salle ne sera plus possible.

5. SUIVI DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'EURE par le SMAR 28

M le Maire et M SERGENT font part au conseil de l'état d'avancement des travaux du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du Bassin du Loir en Eure-et-Loir (SMAR 28)

Les travaux ont été effectués en deux étapes :

- 1ere intervention : Abattage des arbres
- 2eme intervention : requalification du lit de la rivière

M SERGENT suggère qu'une réflexion soit menée afin de valoriser la peupleraie au vu du chemin créé à voir avec des financements possibles.

6. POINT TRAVAUX DE RESTAURATION DES BERGES DES ÉTANGS

M le Maire informe le conseil que la société JULIEN TP a effectué gracieusement des travaux de restauration des berges des étangs.

Que la société SMDA a été mandatée pour l'abattage des arbres morts présents sur les berges.

Que la société JULIEN TP toujours gracieusement a effectué les travaux de remise en état du terrain des anciens vestiaires au niveau du city stade.

Que la société JULIEN TP a nettoyé et regroupé les végétaux sur le dépôt communal des Mollins à côté du terrain des gens du voyage.

7. POINT TRAVAUX DE L'ÉCOLE

- M le Maire remercie les élus et l'ancien agent communal pour les travaux de marquages au sol de la cour d'école
- Sont également remerciés les élus ayant participé à l'installation des étagères fournies gracieusement par M JULIEN à la bibliothèque
- Les sanitaires de la nouvelle garderie sont installés par la St LEROY
- Reste à effectuer les travaux de toiture de l'école

8. POINT TRAVAUX DE COUVERTURE DE L'ÉGLISE ST MÉDARD

Les travaux de toiture de l'église Saint Médard ont été réceptionnés avec l'entreprise LEROY.

Il reste à effectuer les évacuations d'eau aux pieds des gouttières qui seront étudiées et réalisées en 2027.

9. ÉTAT DU PROJET DE VIDÉO SURVEILLANCE ET VIDÉO PROTECTION

À la suite des dégradations répétées, plusieurs caméras ont été installées au niveau du city stade à des fins de dissuasion.

Dans ce cadre un dossier d'autorisation a été adressée à la préfecture, occasionnant l'intervention du gendarme référent.

Avec son accord, il a été approuvé la pose de 3 caméras dans le cadre d'un dispositif de vidéo surveillance.

Dans un second temps reste à l'étude un projet de vidéo protection sur la collectivité. Interrogé sur ce sujet le président de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, ne souhaite pas que l'intercommunalité porte un projet commun.

M SERGENT et M JULIEN proposent donc au conseil qu'un projet commun soit mené avec les collectivités jouxtant Landelles pour 2028, à noter qu'à ce jour ce type de projet est subventionné à 80%.

10. POINT SUR LES MANIFESTATIONS COMMUNALES

- Landelles info : A ce jour pas de rédaction ; les membres en charge du dossier fixe la date du 1er octobre à 18h30 pour une réunion d'organisation
- Marché artisanal : à ce jour 20 exposants. La communication est en cours
- Arbre de Noël : Le spectacle est réservé
- 11 novembre : les membres du Conseil sont invités à former des binômes pour la distribution

11. RÉFLÉXION CONCERNANT L'AVENIR DU LAVOIR

M JULIEN invite le Conseil à mener une réflexion sur le devenir du Lavoir qui se dégrade de jour en jour, au choix

- Aucune action
- Enlever la charpente
- Tout retirer
- Refaire un lavoir

Avant de statuer le conseil souhaite :

- Que les différents financements possibles soient étudiés : Région, Fondation du patrimoine ....
- Se rendre sur place afin d'évaluer les travaux possibles.

12. POINT SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)

M le Maire présente les objectifs du Plan de Prévention des Risques Inondation de l'Eure de l'amont à la confluence avec la Voise :

- Délimiter les zones exposées aux inondations sur un territoire donné
- Maîtriser l'urbanisation en zone à risque d'inondation (~~correspondant~~ à minima une crue d'occurrence centennale)
- Préserver les zones naturelles d'expansion des crues
- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens exposés
- Informer les populations sur les risques présents sur le territoire communal.

Et ses acteurs

Maître d'ouvrage :

- Préfecture
- Direction départementale des territoires

Association : Collectivités locales

- 39 communes
- 4 EPCI : CC Terres de Perche, CC Entre Beauce et Perche, CA Chartres Métropole, CC Portes euréliennes d'Île-de-France
- Conseil départemental

Association : Compétence GEMAPI
- 2 syndicats : SMAR Loir et Eure 28, SEBV
- 1 EPCI : CA Chartres métropole

13. DM2026.09.02 REVISION DES FERMAGES

M le Maire rappelle au Conseil que la collectivité de Landelles gère plusieurs fermages.

Actuellement ces derniers sont soumis à des baux précaires de 3 ans à 120€ l'hectare par an.

Le conseil municipal est invité à revoir ces modalités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De maintenir la durée des baux précaires à 3 ans
- De fixer le montant à 150€ l'hectare par an.

14. CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Il est rappelé au Conseil que sur le fondement de ses pouvoirs de police générale, le maire assure la réponse de premier niveau à toute situation mettant en péril sa population. La commune constitue ainsi le premier maillon de l'organisation générale de la sécurité civile.

Dans cette perspective, les communes élaborent un **plan communal de sauvegarde** (PCS). Le PCS, outil de gestion des crises des communes, permet de préparer la réponse à tout type d'évènements pouvant impacter la population, quelle qu'en soit la nature (accident, phénomène météo, inondation, etc.). Document à visée résolument opérationnelle, il a pour objet de définir, par avance, les procédures et organisations qui seront mises en place en cas d'événement. Cette démarche permet, en situation de crise, de ne pas se poser de questions sur l'organisation à mettre en place afin de traiter l'événement de manière rapide et pertinente.

M le Maire invite les élus souhaitant participer à l'élaboration du PCS à se faire connaitre.

Groupe de travail PCS : M JULIEN Jean-Luc - Mme VELLA Christine – Mme LANDRE Irène – M CROSNIER Jean-Frédo – M SERGENT Séverin – M VILLEFAILLEAU Claude

15. ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION AUPRES DES HABITATIONS CONCERNÉES PAR LA MISE A JOUR « DATA ADRESS »

M le Maire rappelle au conseil que toutes les communes françaises ont l'obligation de nommer les voies et de numéroter les bâtiments, puis de publier ces données sur le site officiel Adresse Data Gouv pour alimenter la Base Adresse Nationale (BAN).

Les obligations des collectivités :

- **Nommer et numéroter :** Le conseil municipal doit attribuer un nom à chaque voie (publique ou privée ouverte à la circulation) et à chaque lieu-dit, et numéroter les constructions.
- **Transmettre les données :** Les communes devaient transmettre leur Base Adresse Locale (BAL) avant le 1er janvier 2024 (pour les communes de plus de 2 000 habitants) ou au plus tard le 1er juin 2024 (pour les communes de 2 000 habitants et moins).
- **Mettre à jour en continu :** Toute modification ou création d'adresse doit être renseignée par la commune dans un **délai d'un mois** suivant la décision.

Dans ce cadre plusieurs résidences de Landelles sont concernées par des renumérotations voire des modifications de dénomination de rues.

Afin de pouvoir correctement informer les personnes concernées, M le Maire invite les membres du conseil à constituer des équipes terrain ayant pour mission de distribuer aux habitants les arrêtés, courrier et plaque de numérotation.

Binômes : Christine VELLA – Jean-Frédo CROSNIER

Erick GAROT – Claude VILLEFAILLEAU

Irène LANDRE – Gilles MARTIN

16. DM2026.09.03 RÉVISION DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES BARNUMS

Il est rappelé au Conseil que lors de sa séance du 16 avril 2026, les tarifs de la mise à disposition des barnums ont été approuvés de la manière suivante :

Tarif par barnum comprenant le cas échéant tables et bancs pouvant être installés dans le barnum. Tarifs applicables à partir du 16/04/2026 :

	Durée de la location	*Tarif*
Association	***Week-end***	***60 €***
Association	***1 jour semaine***	***30 €***
Particulier	***Week-end***	***100 €***
Particulier	***1 jour semaine***	***50 €***

Il est proposé au conseil municipal de statuer sur une tarification différente pour des mises à disposition aux demandeurs hors commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE que la mise à disposition des barnums communaux est réservée uniquement aux habitants de Landelles et aux associations communales landelloises.

17. QUESTIONS DIVERSES

a. **Cimetière** : 62 concessions sont échues et font l'objet d'une procédure de reprise dans l'ancien cimetière, plus 3 dans le nouveau cimetière
La marbrerie VAUX a la charge de la mise en place du colombarium et sera sollicitée pour plusieurs devis (plaque de l'ossuaire avec gravures, plaque murale, remise en état des reprises)

b. **Poubelles :** Il est constaté que plusieurs containers restent sur les trottoirs. A compter de ce jour l'agent communal est chargé de les ramasser, leur propriétaire devra venir les récupérer muni de sa carte d'identité en mairie

c. **Grenier de la Mairie :** le nettoyage du grenier est prévu pendant les vacances de la Toussaint, à ce titre une benne papier sera mise à disposition par PAPREC, les habitants qui le souhaitent seront invités à profiter de sa présence sur des horaires définis.

d. **Boites de secours :** Mme LANDRE suggère que soit distribué des boites de secours aux personnes les plus vulnérables. A voir avec Mme VELLA Christine le nombre de personnes que cela représente et le coût de l'opération.

e. **Toitures Grenier** : M CROSNIER informe qu'il faut racheter des tuiles pour la toiture du grenier

f. **Ménage de l'Église** : L'agent en charge du nettoyage de l'Église alerte sur le fait que les heures attribuées pour l'entretien de l'Église ne permettent pas d'assurer la propreté des lieux. M JULIEN demande à M MARTIN si les gens de la paroisse pourraient éventuellement participer au bon entretien de l'Eglise bénévolement.

Clôture du procès-verbal : Le procès-verbal, dressé et clos, le vingt-quatre septembre deux mil vingt-six à vingt-deux heures cinquante, signé par le Maire et le secrétaire de séance. (Signature des conseillers municipaux lors de la prochaine séance du Conseil Municipal).

Le maire
Jean-Luc JULIEN

Secrétaire de séance
Gilles MARTIN

MAIRIE DE LANDELLES 28 (Eure-et-Loir)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 24 septembre 2026

D26-09-01	ATTIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MOND'PROD	A l'unanimité
D26-09-02	REVISION DES FERMAGES	A l'unanimité
D26-09-03	RÉVISION DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES BARNUMS	A l'unanimité